Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 17/10/2024 - A2024/011042 - 2019 B 00459 - 848 551 503 - ABCK

SAS ABCK
9 Avenue du Port
83270 SAINT-CYR-SUR-MER

RCS TOULON 848 551 503

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE du 22 Février 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 22 Février à 9 Heures,

Les associés de la société ABCK Société par Actions Simplifié au Capital de 5 000 € dont le siège social est à 9 Avenue du Port 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULON sous le numéro 848 551 503.

Se sont réunis audit siège sur la convocation qui leur a été adressée individuellement, conformément aux statuts, en Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée est présidée par M. BARDAKDJIAN Alexandre, Président,

Le Président constate que sont présents :

- M. KRIKORIAN Christophe Titulaire de	50 actions
- M. BARDAKDJIAN Alexandre, Titulaire de.....	50 actions
Soit	100 actions

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possèdent 100 actions soit la totalité des actions et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Directeur général sans nouvelle nomination

Puis il donne lecture des rapports et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission de M. KRIKORIAN Christophe de ses fonctions de Directeur Général, à compter du 22/02/2024.

La collectivité des associés décide de na pas nommer un nouveau Directeur Général.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal par la présidence et les associés présents.

Fait à St-Cyr-sur-Mer le 22 Février 2024

M. BARDAKDJIAN Alexandre

M. KRIKORIAN Christophe